

# #2013

- Rapport annuel -



## Rhône-Alpes

**Pour l'égalité  
des droits  
et des chances,  
la participation  
et la citoyenneté  
des personnes  
handicapées.**

**Loi du 11 février 2005**





Pour toute société moderne, l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et la capacité à les accompagner en cours de carrière sont des marqueurs de maturité. Malgré les efforts entrepris dans notre pays, l'accès à l'emploi des travailleurs confrontés à des difficultés physiques ou intellectuelles reste aujourd'hui encore préoccupant. Aussi devons-nous collectivement redoubler d'énergie pour faciliter leur inclusion dans le monde professionnel, tous secteurs confondus, y compris bien entendu dans la "sphère publique".

Notre second défi consiste à améliorer leurs conditions de vie au travail. De ce point de vue, les fonctions publiques de l'État, hospitalière et territoriale de la région Rhône-Alpes sont loin d'être en retrait. Non contentes de mettre en œuvre en leur sein propre les dispositions que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a élevé au rang de priorités, elles ambitionnent d'être exemplaires.

De son côté, le FIPHFP travaille plus que jamais pour ouvrir les portes aux personnes en situation de handicap. Sensibiliser, former, informer, faire valoir les talents et les compétences tout en compensant le handicap : tels sont les enjeux qui déterminent nos actions immédiates et futures.

Notre engagement ? Mobiliser tous les moyens et toute l'énergie disponibles afin d'accompagner au mieux les employeurs publics de la région, notamment par le lancement en 2014 d'un pacte territorial.

---

**Joël Grostin,**  
délégué interrégional handicap

@ **L'interlocuteur des employeurs publics en Rhône-Alpes :**  
[joel.grostin@caissedesdepots.fr](mailto:joel.grostin@caissedesdepots.fr)



# L'essentiel en chiffres

**5,39%**

Taux d'emploi légal de la région.

**4,10%**

dans la fonction publique de l'État ;

**5,17%**

dans la fonction publique hospitalière ;

**5,64%**

dans la fonction publique territoriale.

**12 073**

Nombre de Bénéficiaires  
de l'Obligation d'Emploi (BOE)  
dans la région.

**59,83%**

de bénéficiaires entre 41 et 55 ans ;

**59,92%**

de femmes.

**46,05%**

Taux de Reconnaissance de la Qualité  
de Travailleurs Handicapés (RQTH)  
de la région.

**236 085**

Nombre d'Effectif Total Rémunéré  
(ETR).

**8 907 156€**

Montant des contributions issu  
de la déclaration 2013 de la région.

**6 478 064€**

Montant total des financements  
du FIPHFP pour la région.

**1 577 099€**

Aides plateforme versées aux employeurs  
de la région pour les trois fonctions publiques ;

**928 285€**

Programme accessibilité versé aux employeurs  
de la région pour les trois fonctions publiques ;

**3 972 680€**

Conventions employeurs versées aux employeurs  
de la région pour les trois fonctions publiques.

**19 324 269€**

Montant de l'engagement total  
des 27 conventions employeurs  
en cours au 31/12/2013.

**8**

nombre de conventions validées en Comité local  
en 2013 ;

**5 966 355€**

montant de l'engagement total des conventions  
validées en Comité local en 2013.

# C'est arrivé en 2013



## Semaine pour l'emploi LE FIPHFP FAIT SON CINÉMA À BOURG-EN-BRESSE

Le 19 novembre 2013, à l'occasion de la *Semaine pour l'emploi des personnes handicapées*, le FIPHFP s'est associé au centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain (CDG 01) et à Cap emploi 01. Objectif : sensibiliser les acteurs publics locaux à la problématique du handicap et accueillir des demandeurs d'emploi en situation de handicap intéressés par les métiers de la Fonction publique.

C'est dans le hall du cinéma de Bourg-en-Bresse que le forum s'est tenu. Dès l'ouverture des portes, les collectivités et établissements présents ont reçu un flux continu de candidats à l'emploi. La preuve que les talents et les compétences s'imposent aux difficultés physiques ou psychiques et que l'emploi reste un vecteur d'insertion privilégié pour les personnes confrontées à ces difficultés. En conclusion de la manifestation, le préfet de l'Ain, Laurent Touvet, a rappelé le devoir d'exemplarité qui doit guider les administrations, collectivités locales et établissements hospitaliers dans l'intégration des personnes en situation de handicap et dans la mise en œuvre des différents dispositifs de maintien dans l'emploi à leur disposition.

Félicitatoinis : si vosu êste  
capbale de lirie ce têtxe,  
c'ets prace queu vorte  
cevreua s'adpate facliemnet  
à al diférence.

## LE FIPHFP SE DÉMULTIPLIE AUPRÈS DES EMPLOYEURS PUBLICS

Au cours de l'année 2013, le FIPHFP a connu une activité très soutenue en Rhône-Alpes. À la signature de plusieurs conventions emblématiques, comme celles concernant les Hospices civils de Lyon et la ville de Grenoble, se sont ajoutées des campagnes de sensibilisation à la problématique du handicap. L'IRA (Institut régional d'administration) de Lyon et l'École du management de Grenoble font partie des établissements du service public à avoir bénéficié de cette démarche.

Dans le cadre du suivi de leur démarche "handicap", la plupart des employeurs publics sous convention ont été visités de manière régulière. Et la perspective de nouveaux conventionnements se dessine grâce aux contacts établis avec des collectivités, à l'image du conseil général de l'Isère.

Parallèlement à l'action menée auprès des "grands employeurs", le FIPHFP a poursuivi son partenariat avec les centres de gestion, qui jouent un rôle de relais actif auprès des collectivités affiliées, et notamment des petites communes.

### Employeurs publics

dont la convention a  
été approuvée par le  
Comité local en 2013

- Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Savoie
- Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Savoie
- Communauté d'agglomération Grenoble Alpes métropole
- Commune de Chambéry
- Commune de Grenoble
- Commune de Villeurbanne
- Département de Haute-Savoie
- Institut national des jeunes sourds de Chambéry





C'est arrivé en 2013



**Au-delà du nombre de postes attribués, la question de l'emploi des personnes en situation de handicap continuera de nous mobiliser. Ce sont ces personnes, en effet, qui nous interpellent. C'est d'elles que nous tirons le principe de notre action vis-à-vis de nos concitoyens, quelles que soient leurs difficultés.**

**Jean-François Carencio,  
préfet de la région  
Rhône-Alpes**



## Forum

# UN TRAIT D'UNION ENTRE LES EMPLOYEURS ET LES EXPERTS DU HANDICAP

Depuis février 2012, le FIPHFP se déplace dans les territoires au gré de ce qui constitue un véritable tour de France. L'enjeu est d'offrir aux employeurs publics (élus, DRH, directeurs généraux des services...) la possibilité de rencontrer l'ensemble des acteurs régionaux impliqués dans l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap : Cap emploi, centres de gestion de la fonction publique territoriale, secteur adapté, associations, centres de formation ou de reclassement, etc. Focalisés sur les actions mises en place avec l'appui du FIPHFP et sur leurs retombées concrètes pour les personnes qui en bénéficient, les débats contribuent à amplifier la dynamique régionale autour de l'emploi des personnes en situation de handicap.

## Partage d'expériences

Ouvert par le préfet de la région, Jean-François Carencio, et le directeur de l'Établissement public FIPHFP, Jean-Charles Watiez, le forum organisé le 17 octobre 2013 au Palais des congrès - Cité internationale de Lyon a consisté en un temps d'échanges et de partage d'expériences sur le recrutement et le maintien dans l'emploi. Joël Grostin, délégué interrégional handicap du FIPHFP, a ainsi

présenté les missions et les financements du Fonds tandis que plusieurs experts représentant le Sameth, Comète France ou encore Cap emploi ont délivré des conseils pour aider les employeurs publics à réussir l'accueil et l'intégration des travailleurs handicapés dans un collectif de travail. Un apprenti en situation de handicap a d'ailleurs témoigné sur son intégration au sein du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Savoie (CDG 74).

## À la rencontre des candidats à l'emploi

L'évènement a aussi été marqué par l'organisation, en lien avec l'association Entreprises & Handicap, d'un Forum ouvert destiné à favoriser les échanges entre employeurs publics. Ce dispositif, testé pour la première fois cette année, a permis des débats animés par les participants eux-mêmes sur des thèmes correspondant à leurs préoccupations en matière d'emploi des personnes en situation de handicap. Autre moment fort : la tenue d'un Handicafé à l'occasion duquel des candidats à l'emploi (inscrits et sélectionnés en amont par L'ADAPT avec l'appui de Cap emploi et Pôle emploi) ont pu entrer en contact avec des recruteurs publics.



# Témoignage # maintien dans l'emploi

Aide-soignante en gériatrie, Margaret Zazoui a été déclarée inapte à exercer son métier à la suite d'une discopathie cervicale. Le partenariat noué entre son employeur et le FIPHP a permis d'assurer sa reconversion dans des conditions satisfaisantes.



**Margaret Zazoui,**  
secrétaire médicale aux Hospices civils de Lyon

## Quel parcours vous a conduit jusqu'au poste de secrétaire médicale ?

Pendant six ans, j'ai été aide-soignante dans le service de gériatrie des Hospices civils de Lyon. C'est un métier fatigant mais très épanouissant ; comme il faut apporter du sourire et de la bonne humeur, on apprend à laisser ses soucis au vestiaire. Du jour au lendemain, j'ai dû faire le deuil de ce métier. Mais j'ai toujours eu la force d'avancer dans la vie et je me suis battue. J'ai aussi été aidée par mon employeur. Depuis mars 2013, je suis titulaire d'un certificat d'assistante médicale.

## Comment vous sentez-vous dans cette nouvelle fonction ?

Du fait de mon accès aux dossiers médicaux, je reste proche des patients. Je me rends compte que mon rôle est important car la moindre erreur, par exemple

dans l'organisation des soins, peut avoir des répercussions importantes sur la santé des personnes. De manière générale, le métier d'assistante médicale me plaît, d'autant que je ne suis pas rivée à mon ordinateur : en passant dans les services, j'ai l'occasion de parler avec les médecins, les infirmières... bref de m'intégrer à la structure médicale.

**Je remercie toutes les personnes qui se battent pour que les gens comme nous aient la possibilité de se réaliser dans le travail.**

## Comment voyez-vous votre avenir ?

À moyen terme, j'aimerais travailler en consultation afin de retrouver le contact direct avec les patients. Dès aujourd'hui, mon passé d'aide-soignante me permet d'élargir quelque peu mon champ d'intervention en mobilisant ma bonne connaissance du personnel soignant, mes notions sur la manière dont les soins sont administrés, etc.

J'ai l'intention de mettre à profit cette expérience pour apporter le maximum à l'équipe et aux patients.



# Partenaires

## Centres de gestion

### Les centres de gestion, garants de la continuité des politiques locales

Depuis 2007, de nombreux centres de gestion (CDG) de la fonction publique territoriale se sont associés au FIPHFP pour renforcer les actions initiées dans les domaines de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. L'objectif de ces partenariats est de répondre aux besoins des collectivités et établissements publics qui souhaitent intégrer dans la gestion de leurs ressources humaines des actions en faveur des travailleurs en situation de handicap.



### Cap emploi, au service des candidats à l'emploi

Cap emploi est un organisme de placement spécialisé qui intervient sur délégation de Pôle emploi auprès des personnes reconnues comme travailleurs handicapés. Selon la complexité des situations rencontrées, il peut assurer un simple accompagnement sur le marché du travail ou bien contribuer à structurer des projets de reconversion professionnelle. L'action de Cap emploi s'étend aussi aux acteurs publics, privés et associatifs, notamment sous la forme d'actions de sensibilisation. *"Pour bien jouer notre rôle d'interface entre les employeurs et les candidats à l'emploi, nous avons intérêt à être pleinement associés au processus de recrutement, souligne Sophie Lendais, directrice de Cap emploi 42. Connaître les métiers et l'environnement dans lequel ils sont exercés est indispensable si l'on veut pouvoir proposer des profils correspondants aux besoins."*

 [www.capemploi.com](http://www.capemploi.com)

### Les prestations ponctuelles spécifiques

Portées par le FIPHFP dans le cadre de son partenariat avec l'Agefiph, les PPS (prestations ponctuelles spécifiques) constituent une solution susceptible d'être actionnée en dehors des procédures d'appel d'offre, et donc de manière plus rapide, par les employeurs publics. Le dispositif implique de consulter des spécialistes de handicaps donnés sur la base d'un cahier des charges.

*"Ce sont les opérateurs d'insertion et de maintien dans l'emploi - Cap emploi, les missions locales, les médecins du travail et les médecins de prévention - qui sont prescripteurs des prestations, explique Valérie Fontaine, chargée d'études à l'Agefiph. À travers elles, les employeurs publics bénéficient du conseil, de l'expertise et des techniques de compensation sans lesquels ils seraient démunis dans l'exercice de leur mission."*



## Partenaires



### Sameth, priorité au maintien dans l'emploi

Lorsqu'un handicap s'aggrave ou survient brusquement, la clé du maintien dans l'emploi réside bien souvent dans l'aménagement du poste de travail. C'est dans ce type de circonstances que l'expertise du Sameth (Service d'appui au maintien de l'emploi du travailleur handicapé) est précieuse. Le Sameth a également toute légitimité pour adresser des recommandations aux fournisseurs de matériel adapté, superviser les tests et remettre son avis à l'employeur.



Une fois alertés, nos services sont en mesure de donner un premier niveau d'information concernant la situation décrite. Dans un deuxième temps, l'agent concerné et le médecin du travail sont contactés pour réfléchir ensemble et élaborer des solutions concrètes.

**Lionel Chavanne,**  
chargé de mission au Sameth 69



**70%**

**des personnes accompagnées par Comète France retrouvent une activité professionnelle.**

### Comète France, pour une prise en charge précoce

Donner aux personnes hospitalisées les moyens de faire un choix de vie éclairé : telle est la vocation de Comète France. Ce service d'insertion sociale et professionnelle, cofinancé par la DGOS (Direction générale de l'offre de soins), l'Agefiph et le FIPHFP, exerce son activité dans les centres de rééducation. Il est ainsi en mesure d'assurer un accompagnement précoce et, si besoin, une aide à la réflexion sur la reconversion. *"La maladie ou l'accident constitue une rupture dans la vie personnelle, familiale mais aussi professionnelle. Ne pas pouvoir retravailler implique une perte de statut, et donc une difficulté supplémentaire que nous essayons d'épargner aux patients,* précise Anna Mainsel, médecin de Comète France au CHU de Saint-Étienne. *Vous êtes malade pour l'instant mais vous êtes telle personne à l'extérieur de l'établissement : comment envisagez-vous de reprendre contact avec le monde du travail ? Dans le même métier qu'auparavant ? Quelle formation pourrait vous intéresser ? Voilà le type de questions auxquelles nous incitons les personnes à réfléchir afin de reprendre le fil de leur parcours professionnel."*



[www.cometefrance.com](http://www.cometefrance.com)





# Les Comités locaux

## Composition du Comité local Rhône-Alpes

Le Comité local est l'instance représentative du FIPHFP dans la région. Il est présidé par le préfet de région ou son représentant. Chaque Comité local compte 20 membres tous nommés par arrêté du préfet de région. En région Rhône-Alpes, 27 conventions ont été validées par le Comité local (dont 8 nouvelles en 2013) pour un montant d'engagement total de 19 324 269 euros.

### 8 représentants des employeurs publics

**Le préfet de la région Rhône-Alpes ou son représentant, trois directeurs de services régionaux de l'État ou leurs représentants :**

- le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- le directeur régional des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes.

**Trois élus locaux représentant les employeurs de la fonction publique territoriale dans la région :**

- Davis SMETANINE, conseil régional de Rhône-Alpes (suppléant en cours de nomination) ;
- Marc BAIETTO, conseil général de l'Isère (suppléant : Jean BERNADAC, conseil général de l'Ain) ;
- Bernard JOURDE, ville de Voiron (suppléant : Alain BERTHAULT, ville de Vizille).

**Un membre représentant les employeurs de la fonction publique hospitalière :**

- Sandrine POIRSON-SCHMITT, hospices civils de Lyon (suppléante : Lydie ROLLAND-PERACHE, Fédération hospitalière de France).

### 8 membres représentant les personnels, proposés par les organisations syndicales représentatives au plan national

**En qualité de membres titulaires :**

- Françoise FRIEZ, CFDT • en cours de désignation, CFTC
- en cours de désignation, CGC • Didier MACHOU, UGFF-CGT • Nicole LIEGGI, FO • Françoise MOULINIER, FSU
- Corinne BUISSON, Union syndicale Solidaires • Marie-Noëlle ROUSSE, UNSA.

**En qualité de membres suppléants :**

- Jean-Luc CREUZE DES CHATELLIERS, CFDT • en cours de désignation, CFTC • en cours de désignation, CGC
- Marcel CHILLET, UGFF-CGT • Serge PASCUAL, FO
- en cours de désignation, FSU • Gérard RAMBAUD, Union syndicale Solidaires • Yasmina PAVAILLER, UNSA.

### 4 membres représentant les associations ou organismes regroupant des personnes handicapées

**En qualité de membres titulaires :**

- Rosa BORGES, Association Valentin HAÛY • François PRUVOST, AGIVR • Pierre GILIBERT, APF du Rhône
- Thierry DELERCE, directeur interdépartemental de l'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (L'ADAPT).

**En qualité de membres suppléants :**

- Hichem HOUAMA, Association point de vue sur la ville
- un membre en cours de nomination • un membre en cours de nomination • Nathalie PARIS, directrice déléguée de l'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (L'ADAPT) du Rhône.

### 3 personnes désignées en raison de leurs compétences dans le domaine du handicap assistant, sans voix délibérative, aux séances du comité.

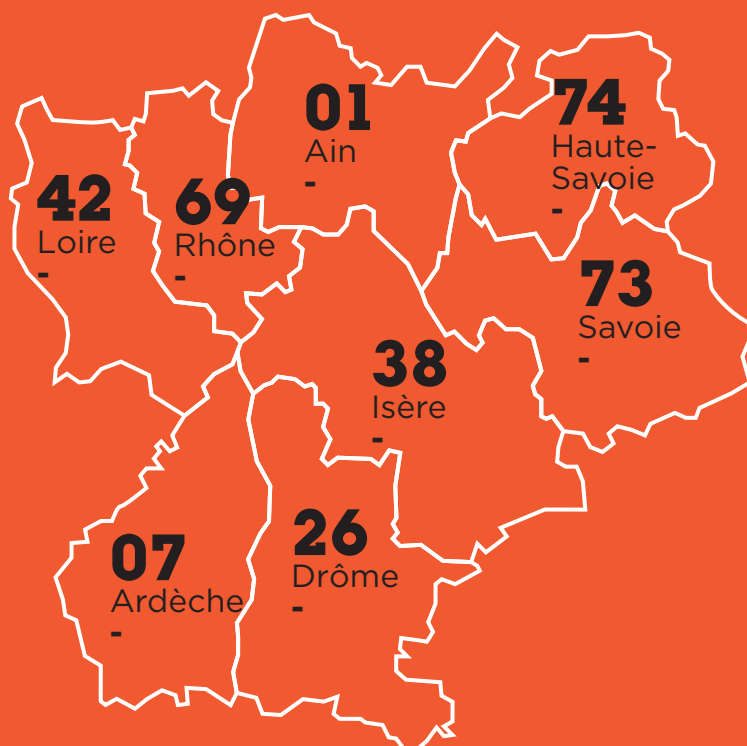
- Christian FUVEL, union nationale des amis et familles de malades mentaux (UNAFAM) ;
- Jean-Michel ABRY, directeur du centre Odette Witkowska à Sainte-Foy-lès-Lyon ;
- un membre en cours de nomination.

Le directeur régional des finances publiques de Rhône-Alpes (ou son représentant) et un représentant du gestionnaire administratif dans la région, le délégué interrégional handicap du FIPHFP, Joël GROSTIN, assistent aux séances du Comité, sans voix délibérative. Ce dernier assure également le secrétariat dudit Comité. Les membres du Comité local sont nommés par arrêté du préfet de région.



# Chiffres 2013

Rhône-Alpes



<b>01</b>	Taux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap par département et par fonction publique	page 11
<b>02</b>	Évolution des dépenses déductibles par fonction publique	page 14
<b>03</b>	Évolution de la moyenne d'âge des BOE pour la région	page 14
<b>04</b>	Évolution de la répartition hommes/femmes par département	page 15
<b>05</b>	Évolution du taux des RQTH et des agents reclassés dans la région	page 17
<b>06</b>	Évolution des financements versés aux employeurs de la région - par fonction publique	page 19
<b>07</b>	Évolution des financements : les aides plateforme	page 20
<b>08</b>	Évolution des financements : le programme accessibilité	page 21
<b>09</b>	Évolution du statut des employeurs ayant déclaré - par fonction publique	page 22
<b>10</b>	Évolution du montant des contributions des employeurs publics de la région - détail par département et par fonction publique	page 23

# 1.1. Taux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap par département et par fonction publique

Déclaration 2013 - Données au 01/01/2012

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Région Rhône-Alpes
<b>Fonction publique de l'État</b>									
Nombre ETR	197	177	283	3 083	888	5 076	726	250	10 680
Nombre de bénéficiaires (BOE)	1	5	7	106	29	166	41	7	362
<b>Taux d'emploi direct</b>	<b>0,51 %</b>	<b>2,82 %</b>	<b>2,47 %</b>	<b>3,44 %</b>	<b>3,27 %</b>	<b>3,27 %</b>	<b>5,65 %</b>	<b>2,80 %</b>	<b>3,39 %</b>
Nombre Équivalents bénéficiaires	2	0	1	18	4	45	6	1	76
<b>Taux d'emploi légal</b>	<b>1,65 %</b>	<b>2,85 %</b>	<b>2,78 %</b>	<b>4,03 %</b>	<b>3,67 %</b>	<b>4,15 %</b>	<b>6,41 %</b>	<b>3,04 %</b>	<b>4,10 %</b>
Nombre d'unités manquantes	7	4	8	60	17	95	7	6	204
<b>Fonction publique hospitalière</b>									
Nombre ETR	5 963	4 885	7 260	16 228	14 530	24 337	6 501	10 346	90 050
Nombre de bénéficiaires (BOE)	249	242	324	801	731	1 399	343	354	4 443
<b>Taux d'emploi direct</b>	<b>4,18 %</b>	<b>4,95 %</b>	<b>4,46 %</b>	<b>4,94 %</b>	<b>5,03 %</b>	<b>5,75 %</b>	<b>5,28 %</b>	<b>3,42 %</b>	<b>4,93 %</b>
Nombre Équivalents bénéficiaires	25	7	19	11	19	84	19	27	212
<b>Taux d'emploi légal</b>	<b>4,60 %</b>	<b>5,10 %</b>	<b>4,73 %</b>	<b>5,00 %</b>	<b>5,16 %</b>	<b>6,09 %</b>	<b>5,57 %</b>	<b>3,68 %</b>	<b>5,17 %</b>
Nombre d'unités manquantes	76	60	97	165	117	63	27	226	831
<b>Fonction publique territoriale</b>									
Nombre ETR	7 477	5 236	9 143	28 013	13 938	44 348	11 166	16 034	135 355
Nombre de bénéficiaires (BOE)	299	257	475	1 444	906	2 550	576	761	7 268
<b>Taux d'emploi direct</b>	<b>4,00 %</b>	<b>4,91 %</b>	<b>5,20 %</b>	<b>5,15 %</b>	<b>6,50 %</b>	<b>5,75 %</b>	<b>5,16 %</b>	<b>4,75 %</b>	<b>5,37 %</b>
Nombre Équivalents bénéficiaires	30	13	17	130	37	63	23	51	363
<b>Taux d'emploi légal</b>	<b>4,39 %</b>	<b>5,16 %</b>	<b>5,38 %</b>	<b>5,62 %</b>	<b>6,77 %</b>	<b>5,89 %</b>	<b>5,36 %</b>	<b>5,06 %</b>	<b>5,64 %</b>
Nombre d'unités manquantes	117	56	58	232	36	302	106	158	1 065
<b>Ensemble des fonctions publiques</b>									
Nombre ETR	13 637	10 298	16 686	47 324	29 356	73 761	18 393	26 630	236 085
Nombre de bénéficiaires (BOE)	549	504	806	2 351	1 666	4 115	960	1 122	12 073
<b>Taux d'emploi direct</b>	<b>4,03 %</b>	<b>4,89 %</b>	<b>4,83 %</b>	<b>4,97 %</b>	<b>5,68 %</b>	<b>5,58 %</b>	<b>5,22 %</b>	<b>4,21 %</b>	<b>5,11 %</b>
Nombre Équivalents bénéficiaires	57	21	37	159	60	192	48	78	651
<b>Taux d'emploi légal</b>	<b>4,44 %</b>	<b>5,09 %</b>	<b>5,05 %</b>	<b>5,30 %</b>	<b>5,88 %</b>	<b>5,84 %</b>	<b>5,48 %</b>	<b>4,51 %</b>	<b>5,39 %</b>
Nombre d'unités manquantes	200	120	163	457	170	460	140	390	2 100

Source : déclarations employeurs 2013

# 1.2. Taux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap par département et par fonction publique

Déclaration 2012 - Données au 01/01/2011

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Région Rhône-Alpes
<b>Fonction publique de l'État</b>									
Nombre ETR	200	184	279	2 780	933	6 584	819	448	12 227
Nombre de bénéficiaires (BOE)	2	6	6	80	35	208	39	15	391
<b>Taux d'emploi direct</b>	<b>1 %</b>	<b>3,26 %</b>	<b>2,15 %</b>	<b>2,88 %</b>	<b>3,75 %</b>	<b>3,16 %</b>	<b>4,76 %</b>	<b>3,35 %</b>	<b>3,20 %</b>
Nombre Équivalents bénéficiaires	2	0	0	18	3	42	7	1	73
<b>Taux d'emploi légal</b>	<b>2,09 %</b>	<b>3,27 %</b>	<b>2,15 %</b>	<b>3,53 %</b>	<b>4,07 %</b>	<b>3,80 %</b>	<b>5,62 %</b>	<b>3,57 %</b>	<b>3,80 %</b>
Nombre d'unités manquantes	6	4	10	67	17	136	10	9	259
<b>Fonction publique hospitalière</b>									
Nombre ETR	5 753	4 786	7 043	15 884	14 172	24 488	6 346	10 056	88 528
Nombre de bénéficiaires (BOE)	216	223	323	770	717	1 376	331	349	4 305
<b>Taux d'emploi direct</b>	<b>3,75 %</b>	<b>4,66 %</b>	<b>4,59 %</b>	<b>4,85 %</b>	<b>5,06 %</b>	<b>5,62 %</b>	<b>5,22 %</b>	<b>3,47 %</b>	<b>4,86 %</b>
Nombre Équivalents bénéficiaires	25	4	17	17	14	60	14	21	172
<b>Taux d'emploi légal</b>	<b>4,19 %</b>	<b>4,74 %</b>	<b>4,83 %</b>	<b>4,95 %</b>	<b>5,16 %</b>	<b>5,86 %</b>	<b>5,44 %</b>	<b>3,68 %</b>	<b>5,06 %</b>
Nombre d'unités manquantes	89	69	87	155	124	93	29	218	864
<b>Fonction publique territoriale</b>									
Nombre ETR	7 306	4 991	9 122	27 577	13 608	44 201	10 920	15 623	133 348
Nombre de bénéficiaires (BOE)	273	241	429	1 432	864	2 331	524	728	6 822
<b>Taux d'emploi direct</b>	<b>3,74 %</b>	<b>4,83 %</b>	<b>4,70 %</b>	<b>5,19 %</b>	<b>6,35 %</b>	<b>5,27 %</b>	<b>4,80 %</b>	<b>4,66 %</b>	<b>5,12 %</b>
Nombre Équivalents bénéficiaires	26	12	15	85	27	41	14	48	268
<b>Taux d'emploi légal</b>	<b>4,09 %</b>	<b>5,07 %</b>	<b>4,87 %</b>	<b>5,50 %</b>	<b>6,55 %</b>	<b>5,37 %</b>	<b>4,93 %</b>	<b>4,97 %</b>	<b>5,32 %</b>
Nombre d'unités manquantes	123	53	111	209	40	378	118	156	1 188
<b>Ensemble des fonctions publiques</b>									
Nombre ETR	13 259	9 961	16 444	46 241	28 713	75 273	18 085	26 127	234 103
Nombre de bénéficiaires (BOE)	491	470	758	2 282	1 616	3 915	894	1 092	11 518
<b>Taux d'emploi direct</b>	<b>3,70 %</b>	<b>4,72 %</b>	<b>4,61 %</b>	<b>4,94 %</b>	<b>5,63 %</b>	<b>5,20 %</b>	<b>4,94 %</b>	<b>4,18 %</b>	<b>4,92 %</b>
Nombre Équivalents bénéficiaires	53	16	32	120	44	143	35	70	513
<b>Taux d'emploi légal</b>	<b>4,10 %</b>	<b>4,88 %</b>	<b>4,80 %</b>	<b>5,19 %</b>	<b>5,78 %</b>	<b>5,39 %</b>	<b>5,14 %</b>	<b>4,45 %</b>	<b>5,14 %</b>
Nombre d'unités manquantes	218	126	208	431	181	607	157	383	2 311

Source : déclarations employeurs 2012

# 1.3. Taux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap par département et par fonction publique

Déclaration 2011 - Données au 01/01/2010

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Région Rhône-Alpes
<b>Fonction publique de l'État</b>									
Nombre ETR	195	158	261	2 720	867	5 219	788	316	10 524
Nombre de bénéficiaires (BOE)	2	4	5	80	29	148	38	7	313
<b>Taux d'emploi direct</b>	<b>1,03 %</b>	<b>2,53 %</b>	<b>1,92 %</b>	<b>2,94 %</b>	<b>3,34 %</b>	<b>2,84 %</b>	<b>4,82 %</b>	<b>2,22 %</b>	<b>2,97 %</b>
Nombre Équivalents bénéficiaires	2	0	0	10	1	39	1	0	53
<b>Taux d'emploi légal</b>	<b>2,15 %</b>	<b>2,54 %</b>	<b>2,06 %</b>	<b>3,30 %</b>	<b>3,51 %</b>	<b>3,59 %</b>	<b>4,98 %</b>	<b>2,33 %</b>	<b>3,50 %</b>
Nombre d'unités manquantes	6	4	10	71	17	119	15	10	251
<b>Fonction publique hospitalière</b>									
Nombre ETR	5 892	4 758	7 121	15 720	14 417	23 842	6 323	9 496	87 569
Nombre de bénéficiaires (BOE)	220	209	315	763	721	1 413	331	305	4 277
<b>Taux d'emploi direct</b>	<b>3,73 %</b>	<b>4,39 %</b>	<b>4,42 %</b>	<b>4,85 %</b>	<b>5,00 %</b>	<b>5,93 %</b>	<b>5,23 %</b>	<b>3,21 %</b>	<b>4,88 %</b>
Nombre Équivalents bénéficiaires	28	5	13	17	12	82	20	26	203
<b>Taux d'emploi légal</b>	<b>4,21 %</b>	<b>4,50 %</b>	<b>4,61 %</b>	<b>4,96 %</b>	<b>5,08 %</b>	<b>6,27 %</b>	<b>5,55 %</b>	<b>3,49 %</b>	<b>5,12 %</b>
Nombre d'unités manquantes	96	62	96	148	134	48	22	225	832
<b>Fonction publique territoriale</b>									
Nombre ETR	7 057	4 825	9 152	27 042	13 849	43 736	10 623	15 398	131 682
Nombre de bénéficiaires (BOE)	229	220	459	1 376	863	2 119	484	676	6 426
<b>Taux d'emploi direct</b>	<b>3,25 %</b>	<b>4,56 %</b>	<b>5,02 %</b>	<b>5,09 %</b>	<b>6,23 %</b>	<b>4,84 %</b>	<b>4,56 %</b>	<b>4,39 %</b>	<b>4,88 %</b>
Nombre Équivalents bénéficiaires	24	12	18	69	20	69	19	43	274
<b>Taux d'emploi légal</b>	<b>3,59 %</b>	<b>4,81 %</b>	<b>5,21 %</b>	<b>5,34 %</b>	<b>6,38 %</b>	<b>5,00 %</b>	<b>4,74 %</b>	<b>4,67 %</b>	<b>5,09 %</b>
Nombre d'unités manquantes	149	70	114	230	79	466	124	210	1 442
<b>Ensemble des fonctions publiques</b>									
Nombre ETR	13 144	9 741	16 534	45 482	29 133	72 797	17 734	25 210	229 775
Nombre de bénéficiaires (BOE)	451	433	779	2 219	1 613	3 680	853	988	11 016
<b>Taux d'emploi direct</b>	<b>3,43 %</b>	<b>4,45 %</b>	<b>4,71 %</b>	<b>4,88 %</b>	<b>5,54 %</b>	<b>5,06 %</b>	<b>4,81 %</b>	<b>3,92 %</b>	<b>4,79 %</b>
Nombre Équivalents bénéficiaires	54	17	31	96	33	190	40	69	530
<b>Taux d'emploi légal</b>	<b>3,85 %</b>	<b>4,62 %</b>	<b>4,90 %</b>	<b>5,09 %</b>	<b>5,65 %</b>	<b>5,32 %</b>	<b>5,04 %</b>	<b>4,19 %</b>	<b>5,03 %</b>
Nombre d'unités manquantes	250	135	220	449	230	634	634	161	2 714

Source : déclarations employeurs 2011

## 2. Évolution des dépenses déductibles par fonction publique

	Déclaration 2011	Déclaration 2012	Déclaration 2013
<i>Effectif au</i>	<i>01/01/2010</i>	<i>01/01/2011</i>	<i>01/01/2012</i>
Fonction publique de l'État	1 684 957 €	1 414 362 €	1 501 090 €
Fonction publique hospitalière	3 725 778 €	3 137 579 €	4 019 571 €
Fonction publique territoriale	4 771 244 €	4 845 297 €	6 572 540 €
<b>TOTAL FONCTION PUBLIQUE</b>	<b>10 181 979 €</b>	<b>9 397 238 €</b>	<b>12 093 200 €</b>

Source : déclaration de l'année de la déclaration

## 3. Évolution de la moyenne d'âge des BOE pour la région

	Déclaration 2011	Déclaration 2012	Déclaration 2013
<i>Effectif au</i>	<i>01/01/2010</i>	<i>01/01/2011</i>	<i>01/01/2012</i>
Moins de 25 ans	1,33 %	2,15 %	1,14 %
25-40 ans	18,20 %	17,68 %	18,23 %
41-55 ans	58,71 %	58,30 %	59,83 %
Plus de 56 ans	21,76 %	21,87 %	20,80 %

Source : recueil statistique de l'année de la déclaration

## 4.1. Évolution de la répartition hommes/femmes par département

	Déclaration 2011	Déclaration 2012	Déclaration 2013
<i>Effectif au</i>	<i>01/01/2010</i>	<i>01/01/2011</i>	<i>01/01/2012</i>
<b>Ain - 01</b>			
Hommes	38,78 %	36,34 %	34,79 %
Femmes	61,22 %	63,66 %	65,21 %
<b>Ardèche - 07</b>			
Hommes	39,29 %	51,91 %	35,91 %
Femmes	60,71 %	48,09 %	64,09 %
<b>Drôme - 26</b>			
Hommes	44,69 %	46,44 %	43,73 %
Femmes	55,31 %	53,56 %	56,27 %
<b>Isère - 38</b>			
Hommes	40,71 %	39,47 %	38,73 %
Femmes	59,29 %	60,53 %	61,27 %
<b>Loire - 42</b>			
Hommes	45,01 %	44,19 %	42,44 %
Femmes	54,99 %	55,81 %	57,56 %
<b>Rhône - 69</b>			
Hommes	43,90 %	43,35 %	41,00 %
Femmes	56,10 %	56,65 %	59,00 %
<b>Savoie - 73</b>			
Hommes	41,96 %	40,27 %	37,29 %
Femmes	58,04 %	59,73 %	62,71 %
<b>Haute-Savoie - 74</b>			
Hommes	42,92 %	42,03 %	40,29 %
Femmes	57,08 %	57,97 %	59,71 %
<b>Région Rhône Alpes</b>			
<b>Hommes</b>	<b>42,84 %</b>	<b>42,59 %</b>	<b>40,08 %</b>
<b>Femmes</b>	<b>57,16 %</b>	<b>57,41 %</b>	<b>59,92 %</b>

Source : recueil statistique de l'année concernée

## 4.2. Évolution de la répartition hommes/femmes par fonction publique

	Déclaration 2011	Déclaration 2012	Déclaration 2013
<i>Effectif au</i>	<i>01/01/2010</i>	<i>01/01/2011</i>	<i>01/01/2012</i>
<b>Fonction publique de l'État</b>			
Hommes	40,92 %	43,85 %	37,57 %
Femmes	59,08 %	56,15 %	62,43 %
<b>Fonction publique hospitalière</b>			
Hommes	27,86 %	28,78 %	25,59 %
Femmes	72,14 %	71,22 %	74,41 %
<b>Fonction publique territoriale</b>			
Hommes	53,06 %	51,18 %	49,06 %
Femmes	46,94 %	48,82 %	50,94 %

Source : recueil statistique de l'année concernée



## 5. Évolution du taux des RQTH et des agents reclassés dans la région

	Déclaration 2011	Déclaration 2012	Déclaration 2013
<i>Effectif au</i>	<i>01/01/2010</i>	<i>01/01/2011</i>	<i>01/01/2012</i>
<b>Ain - 01</b>			
Agents bénéficiant d'une RQTH	41,94 %	41,27 %	43,74 %
Agents reclassés ou assimilés	17,05 %	13,96 %	15,89 %
Agents bénéficiant d'une ATI	29,03 %	27,93 %	22,80 %
Autres	11,98 %	16,84 %	17,57 %
<b>Ardèche - 07</b>			
Agents bénéficiant d'une RQTH	43,65 %	53,40 %	39,92 %
Agents reclassés ou assimilés	31,89 %	14,26 %	25,20 %
Agents bénéficiant d'une ATI	11,99 %	9,79 %	11,29 %
Autres	12,47 %	22,55 %	23,59 %
<b>Drôme - 26</b>			
Agents bénéficiant d'une RQTH	44,57 %	48,15 %	54,61 %
Agents reclassés ou assimilés	35,21 %	30,21 %	23,52 %
Agents bénéficiant d'une ATI	13,76 %	12,41 %	14,16 %
Autres	6,46 %	9,23 %	7,71 %
<b>Isère - 38</b>			
Agents bénéficiant d'une RQTH	41,94 %	42,41 %	48,46 %
Agents reclassés ou assimilés	25,88 %	22,77 %	20,93 %
Agents bénéficiant d'une ATI	20,37 %	20,53 %	18,80 %
Autres	11,81 %	14,29 %	11,81 %
<b>Loire - 42</b>			
Agents bénéficiant d'une RQTH	43,48 %	45,06 %	48,71 %
Agents reclassés ou assimilés	22,32 %	21,81 %	21,31 %
Agents bénéficiant d'une ATI	23,75 %	20,08 %	20,21 %
Autres	10,45 %	13,05 %	9,77 %
<b>Rhône - 69</b>			
Agents bénéficiant d'une RQTH	32,97 %	36,78 %	41,67 %
Agents reclassés ou assimilés	37,14 %	34,98 %	33,87 %
Agents bénéficiant d'une ATI	20,27 %	16,18 %	15,37 %
Autres	9,62 %	12,06 %	9,09 %

## 5. Évolution du taux des RQTH et des agents reclassés dans la région

	Déclaration 2011	Déclaration 2012	Déclaration 2013
<b>Savoie - 73</b>			
Agents bénéficiant d'une RQTH	39,03 %	41,16 %	42,90 %
Agents reclassés ou assimilés	29,42 %	27,96 %	26,18 %
Agents bénéficiant d'une ATI	17,08 %	16,67 %	17,67 %
Autres	14,47 %	14,21 %	13,25 %
<b>Haute-Savoie - 74</b>			
Agents bénéficiant d'une RQTH	51,26 %	51,01 %	53,73 %
Agents reclassés ou assimilés	29,05 %	28,66 %	25,45 %
Agents bénéficiant d'une ATI	9,68 %	8,88 %	10,55 %
Autres	10,01 %	11,45 %	10,27 %
<b>Région Rhône Alpes</b>			
Agents bénéficiant d'une RQTH	39,96 %	42,37 %	46,05 %
Agents reclassés ou assimilés	30,27 %	27,52 %	26,37 %
Agents bénéficiant d'une ATI	19,19 %	16,91 %	16,53 %
Autres	10,58 %	13,20 %	11,05 %

Source : recueil statistique de l'année concernée

## 6. Évolution des financements versés aux employeurs de la région par fonction publique

	2011	2012	2013
<b>Aides plateforme</b>			
Fonction publique de l'État	76 730 €	61 120 €	70 419 €
Fonction publique hospitalière	142 304 €	159 914 €	256 246 €
Fonction publique territoriale	944 846 €	986 007 €	1 250 434 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 163 880 €</b>	<b>1 207 040 €</b>	<b>1 577 099 €</b>
<b>Programme accessibilité</b>			
Fonction publique de l'État	0 €	0 €	0 €
Fonction publique hospitalière	0 €	840 000 €	0 €
Fonction publique territoriale	445 424 €	237 593 €	928 285 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>445 424 €</b>	<b>1 077 593 €</b>	<b>928 285 €</b>
<b>Conventions employeurs</b>			
Fonction publique de l'État	0 €	0 €	180 959 €
Fonction publique hospitalière	144 580 €	305 307 €	397 289 €
Fonction publique territoriale	795 255 €	2 495 539 €	3 394 432 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>939 835 €</b>	<b>2 800 846 €</b>	<b>3 972 680 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 549 139 €</b>	<b>5 085 479 €</b>	<b>6 478 064 €</b>

## 7. Évolution des financements : les aides plateforme

En 2013, 298 employeurs se sont vu attribuer 820 aides pour un montant de 1 577 099 €. Ces financements ont concerné 820 bénéficiaires.

	2011	2012	2013
<b>Fonction publique de l'État</b>			
Nombre d'employeurs	11	11	17
Nombre d'aides financées	41	34	46
Nombre de bénéficiaires	42	34	46
<b>MONTANT FINANCÉ</b>	<b>76 730 €</b>	<b>61 120 €</b>	<b>70 419 €</b>
<b>Fonction publique hospitalière</b>			
Nombre d'employeurs	33	38	42
Nombre d'aides financées	66	93	116
Nombre de bénéficiaires	81	93	116
<b>MONTANT FINANCÉ</b>	<b>142 304 €</b>	<b>159 914 €</b>	<b>256 246 €</b>
<b>Fonction publique territoriale</b>			
Nombre d'employeurs	130	154	239
Nombre d'aides financées	436	502	658
Nombre de bénéficiaires	577	502	658
<b>MONTANT FINANCÉ</b>	<b>944 846 €</b>	<b>986 007 €</b>	<b>1 250 434 €</b>
<b>TOTAL</b>			
Nombre d'employeurs	174	203	298
Nombre d'aides financées	543	629	820
Nombre de bénéficiaires	700	629	820
<b>MONTANT FINANCÉ</b>	<b>1 163 880 €</b>	<b>1 207 040 €</b>	<b>1 577 099 €</b>

## 8. Évolution des financements : le programme accessibilité

En 2013, 16 employeurs se sont vu attribuer 19 financements pour un montant de 928 285 €. Ces financements ont concerné 19 bénéficiaires.

	2011	2012	2013
<b>Fonction publique de l'État</b>			
Nombre d'employeurs	0	0	0
Nombre de demandes financées	0	0	0
Nombre de bénéficiaires	0	0	0
<b>MONTANT FINANCÉ</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Fonction publique hospitalière</b>			
Nombre d'employeurs	0	1	0
Nombre de demandes financées	0	1	0
Nombre de bénéficiaires	0	0	0
<b>MONTANT FINANCÉ</b>	<b>0 €</b>	<b>840 000 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Fonction publique territoriale</b>			
Nombre d'employeurs	3	6	16
Nombre de demandes financées	7	10	19
Nombre de bénéficiaires	772	10	19
<b>MONTANT FINANCÉ</b>	<b>445 424 €</b>	<b>237 593 €</b>	<b>928 285 €</b>
<b>TOTAL</b>			
Nombre d'employeurs	3	6	16
Nombre de demandes financées	7	11	19
Nombre de bénéficiaires	772	10	19
<b>MONTANT FINANCÉ</b>	<b>445 424 €</b>	<b>1 077 593 €</b>	<b>928 285 €</b>

## 9. Évolution du statut des employeurs ayant déclaré en 2013, par fonction publique

	Déclaration 2011	Déclaration 2012	Déclaration 2013
<i>Effectif au</i>	<i>01/01/2010</i>	<i>01/01/2011</i>	<i>01/01/2012</i>
<b>Nombre d'employeurs assujettis soumis au versement d'une contribution ou contribution forfaitaire</b>			
Fonction publique de l'État	47	46	37
Fonction publique hospitalière	160	154	156
Fonction publique territoriale	390	374	380
<b>TOTAL</b>	<b>597</b>	<b>574</b>	<b>573</b>
<b>Nombre d'employeurs assujettis non soumis au versement d'une contribution</b>			
Fonction publique de l'État	22	23	21
Fonction publique hospitalière	70	72	68
Fonction publique territoriale	318	357	372
<b>TOTAL</b>	<b>410</b>	<b>452</b>	<b>461</b>
<b>Total d'employeurs assujettis</b>			
Fonction publique de l'État	69	69	58
Fonction publique hospitalière	230	226	224
Fonction publique territoriale	708	731	752
<b>TOTAL</b>	<b>1 007</b>	<b>1 026</b>	<b>1 034</b>
<b>Effectif total rémunéré</b>			
Fonction publique de l'État	10 524	12 227	10 680
Fonction publique hospitalière	87 593	88 528	90 050
Fonction publique territoriale	131 682	133 348	135 355
<b>TOTAL</b>	<b>229 799</b>	<b>234 103</b>	<b>236 085</b>

Source : déclaration de l'année concernée

## 10. Évolution du montant des contributions des employeurs publics de la région par département et par fonction publique (y compris les contributions forfaitaires)

	Déclaration 2011	Déclaration 2012	Déclaration 2013
<i>Effectif au</i>	<i>01/01/2010</i>	<i>01/01/2011</i>	<i>01/01/2012</i>
<b>Ain - 01</b>			
Fonction publique de l'État	20 615 €	21 430 €	25 356 €
Fonction publique hospitalière	392 987 €	397 985 €	329 337 €
Fonction publique territoriale	633 059 €	541 588 €	526 499 €
<b>TOTAL FONCTION PUBLIQUE</b>	<b>1 046 661 €</b>	<b>961 003 €</b>	<b>881 192 €</b>
<b>Ardèche - 07</b>			
Fonction publique de l'État	14 126 €	14 664 €	14 987 €
Fonction publique hospitalière	252 908 €	299 979 €	274 309 €
Fonction publique territoriale	280 178 €	209 805 €	214 210 €
<b>TOTAL FONCTION PUBLIQUE</b>	<b>547 212 €</b>	<b>524 448 €</b>	<b>503 506 €</b>
<b>Drôme - 26</b>			
Fonction publique de l'État	34 104 €	35 316 €	30 592 €
Fonction publique hospitalière	457 931 €	434 557 €	511 454 €
Fonction publique territoriale	536 283 €	547 494 €	269 655 €
<b>TOTAL FONCTION PUBLIQUE</b>	<b>1 028 318 €</b>	<b>1 017 367 €</b>	<b>811 701 €</b>
<b>Isère - 38</b>			
Fonction publique de l'État	234 686 €	233 566 €	160 928 €
Fonction publique hospitalière	678 256 €	735 582 €	805 583 €
Fonction publique territoriale	984 712 €	921 754 €	1 015 091 €
<b>TOTAL FONCTION PUBLIQUE</b>	<b>1 897 654 €</b>	<b>1 890 902 €</b>	<b>1 981 602 €</b>
<b>Loire - 42</b>			
Fonction publique de l'État	60 243 €	60 735 €	55 056 €
Fonction publique hospitalière	624 971 €	580 277 €	552 972 €
Fonction publique territoriale	367 045 €	158 833 €	138 855 €
<b>TOTAL FONCTION PUBLIQUE</b>	<b>1 052 259 €</b>	<b>799 845 €</b>	<b>746 883 €</b>
<b>Rhône - 69</b>			
Fonction publique de l'État	274 450 €	531 606 €	295 238 €
Fonction publique hospitalière	269 520 €	421 949 €	292 617 €
Fonction publique territoriale	1 662 691 €	1 261 660 €	1 000 642 €
<b>TOTAL FONCTION PUBLIQUE</b>	<b>2 206 661 €</b>	<b>2 215 216 €</b>	<b>1 588 497 €</b>

## 10. Évolution du montant des contributions des employeurs publics de la région par département et par fonction publique (y compris les contributions forfaitaires)

	Déclaration 2011	Déclaration 2012	Déclaration 2013
<b>Savoie - 73</b>			
Fonction publique de l'État	31 144 €	28 424 €	6 734 €
Fonction publique hospitalière	98 350 €	137 354 €	134 410 €
Fonction publique territoriale	474 342 €	447 684 €	403 642 €
<b>TOTAL FONCTION PUBLIQUE</b>	<b>603 836 €</b>	<b>613 462 €</b>	<b>544 786 €</b>
<b>Haute-Savoie - 74</b>			
Fonction publique de l'État	51 877 €	34 570 €	24 070 €
Fonction publique hospitalière	1 185 025 €	1 096 492 €	1 174 423 €
Fonction publique territoriale	831 444 €	611 123 €	650 496 €
<b>TOTAL FONCTION PUBLIQUE</b>	<b>2 068 346 €</b>	<b>1 742 185 €</b>	<b>1 848 989 €</b>
<b>Région Rhône Alpes</b>			
Fonction publique de l'État	721 245 €	960 311 €	612 961 €
Fonction publique hospitalière	3 959 948 €	4 104 175 €	4 075 105 €
Fonction publique territoriale	5 769 754 €	4 699 941 €	4 219 090 €
<b>TOTAL FONCTION PUBLIQUE</b>	<b>10 450 947 €</b>	<b>9 764 427 €</b>	<b>8 907 156 €</b>

Source : déclaration de l'année concernée



# Glossaire

**ETR** : Effectif Total Rémunéré.

**BOE** : Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi.

**Équivalents BOE** : Équivalents Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi.

**RQTH** : Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés.

**Unités manquantes** : Le nombre d'unités manquantes correspond à la différence entre le nombre total de personnes rémunérées par l'employeur auquel est appliquée la proportion de 6 %, arrondi à l'unité inférieure, et celui des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue à l'article L. 323-2 qui sont effectivement rémunérés par l'employeur.

**Taux emploi direct** : 
$$\frac{\text{nombre de bénéficiaires}}{\text{nombre d'ETR}}$$

**Taux d'emploi légal** : 
$$\frac{\text{nombre de bénéficiaires} + \text{Équivalents bénéficiaires}}{\text{nombre d'ETR}}$$

**Dépenses déductibles** :

- **Type 1** : Les dépenses réalisées en passant des contrats de fournitures de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, des centres de distribution de travail à domicile ou des centres d'aide par le travail (art.6 du décret),
- **Type 2** : Les dépenses affectées à des mesures adoptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la Fonction publique (article 6, II),
- **Type 3** : Même calcul pour les efforts consentis par l'employeur pour accueillir ou maintenir dans l'emploi des personnes lourdement handicapées,
- **Type 4** : Les aménagements des postes de travail effectués pour maintenir dans leur emploi les agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions dans les conditions réglementaires applicables à chaque fonction publique et qui n'appartiennent pas à l'une des catégories de bénéficiaires visés à l'article 2 du décret,
- **Type 5** : Assistants vie scolaire.

Retrouvez plus d'informations  
sur [www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)



**FIPHP**  
**Fonds pour l'insertion**  
**des personnes handicapées**  
**dans la fonction publique**

12 avenue Pierre Mendès France  
75914 PARIS Cedex 13

Téléphone : 01 58 50 99 33

Email : [eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr](mailto:eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr)

Une gestion Caisse des Dépôts

